



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL À L'ATTENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif d'une part, à la description d'un nécessaire partenariat Canton – Commune en vue d'assurer la pérennité et le développement d'activités sur le site d'Evologia à Cernier et d'autre part, à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 396'000 en vue de participer à l'assainissement de la Grange aux Concerts

Version : 1.0 - TH 155956

Date : 26.01.2015

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
17.11.2014	0.1	Création du document	ABL
19.01.2015	0.2	Modification du document	ABL
22.01.2015	0.3	Modification du document	ABL
26.01.2015	1.0	Adoption par le Conseil communal	CC



Table des matières

1.	Résumé	5
2.	Enjeu	6
2.1.	Description de l'entité « Evologia ».....	6
2.2.	Pérennisation du site	6
2.3.	Prise en compte de l'enjeu par le Conseil communal	6
2.4.	Premier partenariat proposé.....	7
2.5.	Engagements des partenaires	8
2.6.	Engagements des autorités communales	8
3.	Bref historique	8
3.1.	Origine de la Grange aux Concerts sur le site d'Evologia	8
3.2.	Philosophie des améliorations	9
3.3.	Amélioration	9
4.	Objectifs à futur.....	9
4.1.	Pérennisation des activités abritées par la Grange aux Concerts.....	9
4.2.	Pérennisation.....	10
4.3.	Acquisition d'équipements	10
5.	Elaboration d'un partenariat Commune, Canton et tiers	10
5.1.	Premières intentions du Conseil communal	10
5.2.	Premières intentions du Conseil d'Etat	11
5.3.	Travaux de deux groupes	12
5.4.	Projet de convention.....	13
5.5.	Participation à la gouvernance	13

5.6.	Utilisation de la Grange aux Concerts par la Commune.....	13
5.7.	Soutien financier de la Commune	14
6.	Cohérence du projet avec les perspectives de politique culturelle à Val-de-Ruz ..	15
6.1.	Intentions générales	15
6.2.	Photographie de la situation actuelle.....	15
6.2.1	Les acteurs culturels.....	15
6.2.2	Les formes de soutien	15
	Organisation à futur	16
6.2.3	Appui aux institutions existantes	16
6.2.4	Opportunité d'inviter les acteurs culturels au sein d'une structure juridique indépendante	16
6.2.5	Le rôle central d'Evologia	16
7.	Incidences du projet	17
7.1.	Impact financier	17
7.2.	Impact sur le personnel.....	18
8.	Vote à la majorité simple	18
9.	Conclusions	18
10.	Projet d'arrêté.....	19
11.	Annexes	20

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre d'un partenariat avec le Canton, l'Etat de Berne, l'Association Parc régional Chasseral et d'autres tiers, nous avons l'honneur de vous présenter le présent rapport relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 396'600 en vue de participer à l'assainissement de la Grange aux Concerts sur le site d'Evologia à Cernier. Cette demande est accompagnée de quelques commentaires concernant les enjeux pour la Commune de Val-de-Ruz.

1. Résumé

Le Conseil communal affirme dans son plan de législature qu'il est nécessaire de pérenniser les activités qui trouvent actuellement place sur le site d'Evologia. Les discussions entre partenaires montrent que, pour atteindre cet objectif, Canton et Commune sont invités à collaborer étroitement, voire avec des tiers. Un projet s'inscrit actuellement dans cette perspective.

En effet, depuis 2001, un ancien silos à grains du site d'Evologia a été transformé en lieu d'accueil de manifestations. Devenu « Grange aux Concerts », il est aujourd'hui un outil de rayonnement important dû principalement au festival Les Jardins Musicaux mais aussi grâce à Poésie en Arrosoir, Espace Val-de-Ruz Théâtre et d'autres acteurs culturels, économiques et associatifs. En ce lieu, durant les mois d'été, une soixantaine d'activités y prennent place et un potentiel de développement existe encore.

A futur, seul un effort conjoint Commune – dont la population est la principale bénéficiaire des activités qui se déroulent sur ce site – Canton et tiers peut créer les conditions d'une pérennisation d'événements qui génèrent par ailleurs un flux économique important et procure une haute visibilité pour la région.

Au fil des années, les infrastructures de la Grange aux Concerts ont été progressivement améliorées dans le cadre d'une « politique des petits pas » tenant compte de moyens modestes mis à disposition. C'est cette politique intelligente qu'il est proposé de poursuivre en faisant maintenant le pas d'une amélioration de l'isolation thermique du bâtiment. Cette opération offre l'opportunité d'une plus longue période d'utilisation de la Grange durant l'année et permet aussi dans la foulée un saut qualitatif en matière de sécurité, de sanitaires - qui n'existent pas actuellement – d'achat d'équipements laissés à l'année (ce qui, vu la poussière ambiante, est impossible aujourd'hui).

Outre le fait d'un engagement mutuel dans un projet durable, la conjonction des efforts communs entre Canton et Commune, avec l'appui important de tiers dont le canton de Berne, l'Association Parc régional Chasseral et les Amis des Jardins Musicaux, permet un volume total d'investissement de CHF 1'362'400 pour une participation communale unique sous la forme d'un investissement de CHF 396'600.

Il est prévu que la collaboration entre Canton et Commune s'appuie sur une convention dont le principe a été approuvé par les deux autorités exécutives. Le texte stipule notamment que, pendant les dix premières années, si l'Etat devait renoncer au soutien qu'il apporte aux activités se déroulant

dans la Grange dont il reste le propriétaire, il remboursera prorata temporis l'engagement financier de la Commune. D'autre part, pour ses associations, pour ses propres besoins ou pour des manifestations qu'elle accueillera contre locations possibles, la Commune bénéficiera gratuitement des lieux pendant trente jours par an, voire plus si nécessaire.

Le projet qui est soumis au Conseil général contribue donc à maintenir une activité économique et culturelle importante au Val-de-Ruz, met en valeur un patrimoine se trouvant sur son sol et assure une visibilité « positive » de la Commune.

2. Enjeu

2.1. Description de l'entité « Evologia »

Le terme « Evologia » nomme, depuis plus de dix ans maintenant, un lieu de rapprochement « ville-campagne » sur le territoire du village de Cernier. Le terme englobe les riches activités qui se déroulent sur le site dont la formation en lien avec les métiers de la terre est la principale.

Evologia accueille aussi le service de l'agriculture, des ateliers de réinsertion professionnelle, un restaurant, des manifestations telles que les « mises en serres » (expositions), les Jardins extraordinaires, un tractorama, les Jardins Musicaux, Poésie en arrosoir, Fête de la Terre, des rencontres économiques et culturelles et des activités pour enfants. Chacune d'elles trouve son financement mais sont également possibles grâce aux infrastructures et services à disposition sur place.

2.2. Pérennisation du site

Lors de ses premières semaines de travail, le Conseil communal a rencontré M. Thierry Grosjean, le 17 août 2012, ce dernier se faisant le porte-parole du Conseil d'Etat pour parler de l'avenir d'Evologia. Le propos était clair : pour que certaines activités, parmi celles citées ci-dessus, puissent se poursuivre, le canton est prêt à poursuivre son aide dans des limites à discuter mais pour autant que la Commune de Val-de-Ruz s'implique.

A la fin du premier semestre 2014, à la suite du rapport remis par le groupe de travail (cf. point 5.3. ci-après) chargé de réfléchir à l'avenir du site, le Conseil d'Etat a confirmé pour les dix prochaines années les missions actuelles d'Evologia. Il est important de prendre acte que l'Autorité cantonale a pris cette décision avec le sentiment de pouvoir compter sur l'engagement de la Commune et de tiers dans la vie et le rayonnement du site.

2.3. Prise en compte de l'enjeu par le Conseil communal

Lors de la séance de Conseil général du 12 décembre 2013, nous avons présenté notre programme de législature pour la période 2013 – 2016.

Dans un chapitre relatif « aux pôles forts pour structurer notre développement », nous affirmions ceci, notamment en lien avec les premières réflexions concernant l'avenir d'Evologia:

« Notre Commune dispose de deux pôles à fort potentiel, celui d'Evologia, à Cernier, et celui de la Vue-des-Alpes, qui font partie ou sont à l'extrême limite du Parc Chasseral, un projet réussi dans lequel notre Commune compte poursuivre son engagement, notamment eu égard à l'attractivité que représente la région des Bugnens – Savagnières. L'avenir de ces deux sites reconnus au-delà de nos frontières communales et cantonales doit être consolidé pour structurer le développement de notre Commune, au triple plan économique, culturel et touristique.

Le Conseil communal souhaite que le site de la Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran soit reconnu d'importance cantonale. Insuffisamment mis en valeur à l'heure actuelle, il constitue en effet notre point d'entrée dans la Commune sur le plan touristique. Il est en relation directe avec la région de Chasseral et la Ville de La Chaux-de-Fonds, reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le même registre, Evologia devrait constituer un point central pour les Vaudruziens-ne-s au double plan culturel et économique. Il convient d'assurer le bon déroulement de manifestations reconnues dans l'Arc jurassien et en Suisse romande, tels les Jardins musicaux et Poésie en arrosoir, voire en développer de nouvelles. Par ailleurs, le Conseil communal a l'intention de se pencher sur l'avenir du bâtiment du Mycorama avec l'Etat et des partenaires privés pour en faire un lieu de rayonnement. Dans une perspective cantonale, Evologia pourrait ainsi devenir non seulement un jardin culturel, mais encore un jardin d'idées ».

Par cette option du programme de législature, nous nous inscrivons dans le sillage des propos tenus dans le cadre d'une rencontre annuelle, le mercredi 23 mai 2007, entre le Conseil d'Etat et l'Association Région Val-de-Ruz (ARVR), dont le communiqué commun qui s'en est suivi soulignait que « l'ARVR s'est dite intéressée à l'idée d'accroître la collaboration avec Evologia ».

Nous nous inscrivons également dans le sillage du rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de l'adoption de la convention de fusion du 21 mars 2011. Ce rapport stipulait, en son chapitre culture, loisirs et tourisme, que : « L'identité culturelle du Val-de-Ruz s'exprime déjà au travers d'activités menées par Espace Val-de-Ruz ou dans le cadre d'Evologia. Il conviendra d'analyser les possibilités de coordination avec ces partenaires et, dans le second cas, de négocier le partage des rôles avec l'Etat ».

2.4. Premier partenariat proposé

Depuis quelques années, le Canton, l'Opéra Décentralisé Neuchâtel (qui organise les Jardins Musicaux), les Amis des Jardins Musicaux et d'autres tiers réfléchissent à un nécessaire assainissement de la Grange aux Concerts. Et c'est naturellement à cette première étape de partenariat que la Commune est appelée à se joindre.

Est-ce un appui à un projet de nature immobilière ? Pour nous, c'est avant tout une étape qui s'inscrit dans la pérennisation du site et de son développement au sens des points 2.2. et 2.3. susmentionnés.

2.5. Engagements des partenaires

Dans le budget du projet d'assainissement, les partenaires sont appelés à fournir des contributions financières. L'état de celles-ci est à ce jour le suivant :

- 5.1 Lors de la session de décembre 2014, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat – qui conserve par ailleurs, lui-seul, les charges d'entretien - une ligne budgétaire de CHF 300'000 ;
- 5.2 Les Amis des Jardins Musicaux confirment leur engagement de CHF 480'800 (après avoir sollicité et reçu une participation importante de la Loterie Romande) ;
- 5.3 Le Conseil du Jura Bernois a confirmé la participation de CHF 50'000 attendue de l'Etat de Berne, ce dernier étant conscient des retombées sur ses terres du lieu de production « Evologia », en particulier par le biais du projet « Bal(l)ades » des Jardins Musicaux.

2.6. Engagements des autorités communales

Pour notre part, nous nous sommes engagés (cf. points 5.1. et 5.2.) par lettre du 24 juin 2013 auprès du Conseil d'Etat et par une note en vue d'une rencontre avec ce dernier le 23 octobre 2013. En cas d'engagement financier supérieur à sa compétence, nous avons rappelé que nous nous engageons sous réserve d'une décision du Conseil général.

En janvier 2014, nous avons confirmé le principe d'un appui en restant encore ouvert sur la forme de celui-ci. En avril 2014, nous avons affirmé vouloir saisir le Conseil général du projet.

Parmi les enjeux, il appartient maintenant au Conseil général de la Commune de prendre position sur son propre engagement qui permettra également de « libérer » les sommes mentionnées sous point 2.5.

Enfin, lors de futures discussions relatives au renouvellement du « contrat-région », ce premier partenariat positif pourra sans aucun doute être mentionné.

3. Bref historique

3.1. Origine de la Grange aux Concerts sur le site d'Evologia

Un bâtiment, qui abritait initialement des silos à grains à l'ouest du site d'Evologia, a été affecté en 2001 en un lieu d'accueil de manifestations.

Les Jardins Musicaux ont été parmi les premiers à l'utiliser lorsque leur activité, qui a débuté en 1998 dans une grange située dans le bâtiment dit « 1891 », s'est trouvée difficilement compatible avec ce premier lieu. C'est la raison pour laquelle cet endroit est dénommé Grange aux Concerts bien que d'autres événements y prennent également place.

Durant les deux premières années surtout, des travaux d'aménagement ont été conduits principalement par les ateliers d'Evologia et quelques entreprises extérieures pour les installations électriques et de sécurité par exemple. L'équipement technique a été acquis par l'Association des Amis des Jardins Musicaux.

3.2. Philosophie des améliorations

Au cours des années suivantes, différentes améliorations – en particulier la construction de gradins – ont été réalisées selon le même schéma : partage des prises en charge entre Evologia (améliorations immobilières) et Les Jardins Musicaux (acquisitions mobilières). Le matériel technique appartenant aux Jardins Musicaux est actuellement mis à disposition des autres utilisateurs de la Grange, en été, et est à disposition du TPR durant l'hiver.

Cette « philosophie des petits pas » est reconduite pour l'étape d'assainissement qui est proposée dans le présent rapport. Elle permet une adaptation progressive de l' « instrument » en engageant des moyens financiers raisonnables.

3.3. Amélioration

Actuellement et durant l'été, la Grange aux Concerts accueille différentes manifestations d'Evologia, d'Espace Val-de-Ruz Théâtre, de Poésie en Arrosoir, des Jardins Musicaux, ainsi que diverses activités liées à l'École des Métiers de la Terre, des assemblées générales de sociétés importantes ou encore d'autres associations. Le lieu fonctionne principalement durant 90 jours (60 manifestations et 30 jours de répétitions) ce qui correspond – mais concentrée dans le temps – à l'activité d'un théâtre d'accueil moyen. Elle est aussi la « maison-mère » d'un développement culturel et touristique intercantonal et transfrontalier.

A titre d'exemple aussi, le lieu a été utilisé pour la Fête cantonale des Musiques neuchâteloise en 2013 et pour la Journée officielle du Bicentenaire en 2014.

4. Objectifs à futur

4.1. Pérennisation des activités abritées par la Grange aux Concerts

La notoriété nationale et internationale apportée chaque année à Val-de-Ruz, en particulier par les Jardins Musicaux, met en valeur la Commune. La revue de presse de la dernière édition du festival comprend des articles publiés dans plus de cinquante médias de la presse écrite, en Suisse romande, en Suisse allemande et en France. S'y ajoutent des interventions dans la presse audio-visuelle, dans les médias électroniques ainsi qu'une diffusion sur RTS Espace 2, durant l'automne/hiver 2014/2015, de 13 concerts enregistrés. A chaque fois, une ou plusieurs allusions à Cernier et à Val-de-Ruz surgissent. Une campagne de publicité *ad hoc* pour atteindre ce résultat coûterait sans doute plus cher que l'investissement prévu dans la Grange aux Concerts, mais sans les bénéfices attendus dans le projet.

Par ailleurs, les activités — en particulier culturelles — qui se déroulent à Evologia induisent un flux économique de CHF 2,5 millions par an dans le Val-de-Ruz. Ces activités bénéficient directement au commerce en termes d'hébergement, d'hôtellerie et de services. Elles sont principalement dues à la présence et à l'investissement de l'Etat (hébergeur et souvent organe subventionnant), à l'énergie déployée par les acteurs qui les produisent et aux sponsors et entreprises qui les soutiennent. En effet, chaque année aussi, de nombreux sponsors soutiennent des activités à Evologia ; ils y

organisent des réceptions, accueillent des clients et des partenaires. La Commune bénéficie directement de leurs venues et des flux économiques qui les accompagnent. De même, l'Etat organise durant l'année de nombreux événements qui eux aussi favorisent une présence de nature « plutôt économique » permanente.

Pour le futur, l'absence d'un partenariat entre Canton, Commune et tiers, comme déjà dit, pourrait signifier la fin d'une partie des activités à Evologia, ce qui constituerait une perte irrémédiable pour la Commune.

4.2. Pérennisation

Le caractère champêtre du lieu, séduisant, est certes un atout certain. Cependant, la Grange pâtit d'un certain nombre d'éléments qui rendent, à terme, son exploitation problématique, en particulier :

- pas d'isolation thermique ;
- pas d'isolation phonique ;
- pas d'arrivée d'eau ;
- pas de sanitaires ;
- poussière ambiante qui affecte les équipements et instruments ;
- pas de paratonnerre.

L'assainissement prévoit de remédier à ces points, mais il permettra surtout d'étendre la période d'exploitation au-delà des mois « chauds et tièdes » de l'année.

La nature des travaux et leurs coûts sont décrits dans les annexes 1 et 2 figurant en fin de rapport.

4.3. Acquisition d'équipements

La nature des biens d'équipements et leurs coûts sont également décrits dans les annexes 2 et 3 précitées. A noter que l'apport financier déjà acquis du canton de Berne portera finalement sur de la signalétique et non sur l'achat d'un véhicule comme mentionné dans l'annexe 1.

Durant la période où cette signalétique ne sera pas utilisée, les panneaux seront à disposition de la Commune pour ses besoins propres.

5. Elaboration d'un partenariat Commune, Canton et tiers

5.1. Premières intentions du Conseil communal

Dans la foulée des points mentionnées sous point 2, en réfléchissant à l'avenir des activités sur le site d'Evologia et au rayonnement de celui-ci, nous nous sommes adressés en ces termes au Conseil d'Etat, le 24 juin 2013 :

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Madame la conseillère d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Le site d'Evologia, à Cernier, est au cœur du monde agricole. Il est aussi école, lieu de formation des métiers de la terre, d'activités économiques, d'insertion sociale, d'accueil d'événements culturels... et il émerge au budget de l'Etat. C'est dire qu'il est important et qu'il a la particularité de concerner – certes, avec des ampleurs différentes – la totalité des cinq départements dont vous portez la responsabilité.

Disons-le d'emblée, ce site, qui nous ne appartient pas, nous tient paradoxalement à cœur ! La situation exceptionnelle d'Evologia au centre du canton et au cœur de la nouvelle Commune de Val-de-Ruz nous incite à étudier la meilleure manière de contribuer de façon durable à l'essor du site et, en additionnant nos forces à celles de l'Etat propriétaire des lieux, de permettre la pérennité de son magnifique rayonnement, en particulier culturel, initié voici déjà plusieurs années.

Evologia représente un facteur important dans le développement de la nouvelle Commune. Il est donc pertinent que cette dernière s'investisse dans certaines de ses activités. Nous y voyons aussi une opportunité d'expérimenter des relations novatrices de partenariat entre les nouvelles Communes fusionnées et l'Etat.

A notre sens, la Commune n'a pas vocation à devenir propriétaire d'une partie du patrimoine immobilier à Evologia mais elle pourrait être intéressée à participer et à investir financièrement dans son développement. Dans une première approche, deux objets pourraient faire l'objet d'un appui : la Grange aux Concerts et le Mycorama.

Depuis quelques semaines, le Conseil communal mène des réflexions pour définir les contours et les moyens d'une collaboration concrète et efficace avec l'Etat concernant ces deux objets. Nous espérons pouvoir vous soumettre nos idées et nos premières propositions sous forme d'une note peu avant notre rencontre du 23 octobre prochain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, nos respectueuses et cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
A. Blaser P. Godat

5.2. Premières intentions du Conseil d'Etat

Lors d'une rencontre entre autorités exécutives cantonales et communales, le 23 octobre 2013, le Conseil d'Etat a salué l'approche de la Commune de Val-de-Ruz et a suivi la proposition de cette dernière de constituer un groupe de travail sous sa conduite.

Il a surtout souligné que, en matière d'offres proposées dans la Grange aux Concerts – offres dont la population de Val-de-Ruz est la première bénéficiaire —, un signe de collaboration de la Commune, y compris de nature financière, était nécessaire afin que l'Etat poursuive sa propre politique de soutien. Seule, cette démarche est garante de pérenniser des événements sur le site d'Evologia.

5.3. Travaux de deux groupes

A l'instigation de la Commune, le Canton a constitué deux groupes de travail au sein desquels Val-de-Ruz a été invité à travailler. Ils avaient respectivement pour mission :

- de définir une politique durable sur le site ;
- d'étudier un projet concernant la Grange aux Concerts.

Sous la présidence du chef du service de l'agriculture (SAGR), M. Pierre-Ivan Guyot, et composé de l'ensemble des chefs des services de l'Etat impliqués à Evologia, de représentants des utilisateurs¹ du site et d'un représentant du Conseil communal de Val-de-Ruz, le premier groupe de travail a siégé à trois reprises en hiver 2014. Son mandat a été de faire un bilan d'Evologia, d'en discuter les missions à venir et de faire des propositions. Un rapport de synthèse assorti de recommandations a été adressé au Conseil d'Etat en mai 2014.

Toujours sur mandat de l'Etat, un second groupe de travail, appelé « Groupe Grange » a été constitué. Il était composé de représentants de l'Etat, de la Commune de Val-de-Ruz, du Canton de Berne, de l'Association Parc régional Chasseral, de milieux économiques, des utilisateurs et assistés de spécialistes métier. Il a siégé à quatre reprises entre novembre 2013 et avril 2014. Son rapport final, assorti d'annexes et de recommandations a été adressé au Conseil d'Etat le 24 avril 2014 et figure en annexe 1 du présent document.

Les deux rapports et leurs recommandations ont été approuvés par le Conseil d'Etat au mois d'avril 2014 et au mois de juin 2014. En substance, le Conseil d'Etat a décidé de :

- confirmer le statut et les missions d'Evologia (ce que l'intention de Val-de-Ruz de « s'intéresser » à l'avenir de la Grange aux Concerts a facilité) ;
- valider les perspectives de développement d'Evologia ;
- maintenir le rattachement d'Evologia au Service de l'agriculture ;
- mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe Grange. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre de ses compétences, d'inscrire au budget 2015 la somme de CHF 300'000 pour des travaux d'assainissement de la Grange aux Concerts qui pourraient se réaliser avec une contribution de la Commune tout en continuant à assumer les charges de fonctionnement. Il a par ailleurs décidé de réunions avec les différents partenaires en vue d'aboutir à la rédaction de conventions. Ces réunions incluant un représentant de la Commune ont eu lieu entre août et octobre 2014 sous la houlette du chef de département. Les services centraux de l'Etat ont été saisis de l'ensemble du dossier et l'ont validé.

Dans le cadre de ce projet, diverses associations et entreprises privées ainsi que l'Association Parc régional Chasseral et le Canton de Berne participeront. Leurs contributions, d'un montant total de

¹ Par utilisateur, on entend toutes personnes qui utilisent ou organisent, régulièrement ou ponctuellement, des activités de toutes natures à Evologia y compris leurs partenaires économiques.

CHF 665'800 serviront à acquérir les équipements, instruments et signalétiques nécessaires au fonctionnement et au développement des activités qui se déroulent dans la Grange aux Concerts. La Commune en bénéficiera directement.

5.4. **Projet de convention**

Pour l'essentiel, le projet prévoit que :

- en pratique, le SAGR sera le maître d'ouvrage selon les plans et budgets annexés ;
- le Conseil communal est chargé des contacts permanent avec le maître d'ouvrage ;
- En contrepartie, dès la fin des travaux, la Commune bénéficiera, de septembre à juin, de 30 jours (ou plus si nécessaire) par an d'utilisation de la Grange aux Concerts, franche de location. Cette utilisation comprendra l'ensemble des équipements, mobiliers et installations dont l'Etat se sera par ailleurs assuré de la jouissance. Ces jours d'utilisation seront destinés à l'usage propre de la Commune ou à celui d'associations amateurs du Val-de-Ruz qu'elle souhaitera soutenir ;
- la Commune n'assumera pas :
 - l'entretien du bâtiment ;
 - les frais de fonctionnement ;
 - l'entretien et le renouvellement des équipements ;
 - les assurances.
- la contribution de la Commune serait remboursée, prorata temporis sur une période de dix ans, en cas d'abandon de la Grange aux Concerts par le Canton.

5.5. **Participation à la gouvernance**

Par le biais de la convention susmentionnée, il sera stipulé que la Commune sera associée à la gouvernance et à la planification des activités se déroulant dans la Grange aux Concerts ainsi qu'à la poursuite des réflexions portant sur Evologia.

Cette disposition devra traduire la volonté de la Commune de partager les décisions concernant la programmation de la Grange aux Concerts et l'établissement du calendrier des utilisations. Elle devra aussi permettre à la Commune de réfléchir, avec l'ensemble des partenaires concernés, à l'avenir des activités culturelles sur le site en visant une continuité de celles-ci.

La participation à la gouvernance devra aussi traduire une volonté de la Commune de s'inscrire dans les projets portés par le Evologia.

5.6. **Utilisation de la Grange aux Concerts par la Commune**

Sans transférer des activités qui trouvent actuellement bonne place dans des salles communales existantes, l'évaluation des utilisations potentielles montre qu'une trentaine correspond à la réalité. Pour ne citer qu'un exemple, la préparation et la représentation d'un spectacle d'Espace Val-de-Ruz Théâtre nécessitent entre vingt et vingt-cinq utilisations de salle(s).

Par ailleurs, des contacts sont pris pour mieux identifier les manifestations occasionnelles organisées par les sociétés locales qui ont une portée régionale, cantonale, voire au-delà, et pour lesquelles la Grange aux Concerts et les infrastructures du site d'Evologia peuvent constituer un appui précieux.

Des liens – prometteurs - sont également tissés avec d'autres milieux intéressés à utiliser les lieux en les louant.

5.7. Soutien financier de la Commune

Pour ce projet, la part attendue de la Commune, sachant qu'au contraire du Canton elle ne doit pas assumer les tâches susmentionnées, est de CHF 396'600.

Nous proposons au Conseil général d'honorer cette somme par le biais d'un crédit d'investissement.

6. Cohérence du projet avec les perspectives de politique culturelle à Val-de-Ruz

Il convient en parallèle de s'interroger si le soutien apporté au projet de pérennisation d'Evologia est cohérent avec les perspectives de politique culturelle de Val-de-Ruz.

6.1. Intentions générales

Il n'appartient pas à la collectivité publique de définir une politique culturelle au sens de dire ce qui doit être fait ou pas en matière artistique. Ce domaine relève de la liberté et de la créativité des acteurs culturels.

Par contre, il appartient à cette collectivité de préciser les moyens qu'elle entend et qu'elle peut mettre à disposition pour favoriser l'activité culturelle, reconnaissant en celle-ci un rôle essentiel dans la cohésion sociale et dans le développement de la personne humaine et de la société.

6.2. Photographie de la situation actuelle

6.2.1 Les acteurs culturels

Environ au nombre de 35, pour l'essentiel et sommairement, ceux-ci sont issus de trois « familles » distinctes:

- des **activités communales** et des **sociétés locales** pour la lecture publique, les chorales, les fanfares, les autres groupes musicaux, la danse, le théâtre et le cinéma ;
- **d'entités supravillageoises, voire supracommunales**, avec lesquelles la Commune a des liens formels, telles qu'Espace Val-de-Ruz, Pro Evologia, Jardins Musicaux, Poésie en Arrosoir et La Revue ;
- **d'entités indépendantes** qui louent des structures communales pour y proposer des activités à la population (par exemple: Nicki's Dance).

6.2.2 Les formes de soutien

Les acteurs précités bénéficient d'infrastructures mises à disposition à des conditions avantageuses.

Certains touchent aussi des aides financières. En 2014, les indemnités ont été les suivantes:

- CHF 11'900 pour les fanfares ;
- CHF 1'350 pour les chorales ;
- CHF 1'000 pour la danse ;
- CHF 2'000 pour le théâtre ;
- CHF 2'500 pour Espace Val-de-Ruz ;
- CHF 48'400 pour les bibliothèques publiques et le Bibliobus (sans les salaires) ;
- CHF 25'000 pour les Jardins Musicaux (poursuite du soutien accordé par l'ARVR) ;
- CHF 5'000 pour Poésie en Arrosoir (poursuite du soutien accordé par l'ARVR).

Organisation à futur

A ce jour, les options suivantes sont retenues :

6.2.3 Appui aux institutions existantes

Les sociétés locales sont pleinement reconnues comme actrices culturelles. Elles sont les lieux d'activités amateurs qui donnent vie aux villages et desquelles naissent parfois des collaborations et liens à l'échelle de la nouvelle Commune et des vocations professionnelles. Outre des appuis en termes de mise à disposition d'infrastructures, la Commune est appelée à poursuivre un soutien financier (à redéfinir périodiquement en fonction des prestations offertes à la population et des opportunités de formation pour les jeunes en particulier), à faciliter la coordination des manifestations proposées et la diffusion de l'information relatives à celles-ci.

La Commune entend aussi poursuivre son soutien aux manifestations phares que sont les Jardins Musicaux et Poésie en Arrosoir.

6.2.4 Opportunité d'inviter les acteurs culturels au sein d'une structure juridique indépendante

La Commune se propose aussi de susciter la création d'une structure (dont la forme reste est actuellement à l'étude) qui réunisse tous les acteurs culturels, ceci par familles d'activités. La participation à cette structure serait nécessaire pour obtenir des aides financières communales en principe inscrites dans la durée. En retour, il serait demandé aux acteurs de participer à une ou deux séances annuelles de coordination d'un calendrier des manifestations, transparence financière et la participation à une commission culturelle sectorielle ou plénière.

La structure devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier afin de pouvoir engager, au besoin, un « animateur culturel » ou une « animatrice culturelle », qui facilite la recherche de fonds vers l'extérieur, la coordination des projets existants et le traitement de nouvelles propositions reçues. Concernant ce dernier point, il n'est pas prioritairement prévu que la Commune se lance à la recherche de nouvelles activités supplémentaires qu'elle devrait porter de A à Z, mais plutôt qu'elle soit capable d'intégrer des propositions bien élaborées de tiers et portées par ceux-ci.

6.2.5 Le rôle central d'Evologia

Spatialement, les activités culturelles devront trouver place dans l'ensemble des villages de la Commune en particulier pour celles de petites et moyennes dimensions.

Toutefois, pour les manifestations d'envergure qui nécessitent une jauge de salle de 300 personnes, une grande surface de plateau, des installations techniques importantes, des « facilités » (transports publics, places de parc, possibilités de se restaurer, environnement de qualité), la Grange aux Concerts est le lieu idéal.

Depuis maintenant plus d'une décennie, le site d'Evologia – et sa Grange aux Concerts en particulier – est un lieu de rayonnement pour Val-de-Ruz. Pour qu'il le demeure, un partenariat intelligent doit

être conduit avec le Canton. Il y a aussi dans cette démarche l'opportunité rare de réunir, en un seul lieu, les enjeux de la production alimentaire et ceux de la nourriture culturelle.

7. Incidences du projet

7.1. Impact financier

Le préavis de l'administration des finances de la Commune est le suivant :

Sachant que la Commune de Val-de-Ruz ne supportera aucune charge d'exploitation pour ce bâtiment, elle présente les incidences financières liées à l'investissement de CHF 396'600.--.

Un élément vient quelque peu perturber le calcul de l'incidence financière annuelle. En effet, la convention est conclue pour 10 ans. Si nous la poursuivons plus longtemps, la situation n'est pas très grave. Par contre, si le projet est abandonné après cette période ou que certains éléments viennent contrarier cette situation, nous pourrions nous trouver, en fonction des taux d'amortissements expliqués ci-dessous, à devoir comptabiliser un amortissement sur un bien qui ne nous appartient plus.

Selon la nouvelle loi sur les finances, il est précisé que les bâtiments et terrains bâtis sont amortis selon les normes SIA (annexe 2 RELFinEC). Selon ces normes, et sans connaître pour l'instant le coût de chaque catégorie de travaux, on peut considérer :

- L'enveloppe du bâtiment s'amortit sur 40 ans => 2.5%
- Les installations s'amortissent sur 30 ans => 3.5%
- Les aménagements intérieurs s'amortissent sur 40 ans => 2.5%.

On peut en déduire un amortissement moyen de 3%, à affiner en fonction des devis des travaux.

Dès lors, si nous appliquons ce taux, ce qui est la règle dès 2015, notre investissement durera 33 ans. C'est sur cette base que l'AFI calcule la charge annuelle totale du compte d'exploitation pour ce projet et non, comme prévu dans le rapport, à 10%.

➤ Dépense brute :	CHF	396'600.--
➤ Crédit déjà voté (optionnel) :	CHF	
➤ Subventions attendues :	CHF	
➤ Participations de tiers :	CHF	
= Investissement net	CHF	396'600.--
➤ Amortissement (taux moyen de 3%) :	CHF	12'000.--
➤ Intérêts de la dette (estimation de 2.5%) :	CHF	9'900.--
➤ Charges induites (optionnel) :	CHF	
➤ Revenus induits (optionnel) :	CHF	
= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement	CHF	21'900.--
= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte de fonctionnement	CHF	0.04

Au vu de ce qui précède, l'AFI préavise favorablement le présent rapport, pour autant que les informations financières ci-dessus soient prises en considération.

7.2. Impact sur le personnel

Le projet n'aura pas d'impact sur le personnel, la Commune n'assumant pas de frais de fonctionnement.

En revanche, la Commune bénéficiera du soutien administratif et artistique de personnes qui travaillent pour Evologia.

8. Vote à la majorité simple

Le montant de la présente demande de crédit est une dépense unique inférieure à CHF 1'000'000. Aussi, l'article 6.4, lettre c, du règlement général, du 19 décembre 2012, ne s'applique pas. En conséquence, le projet d'arrêté peut être voté à la majorité simple des membres du Conseil général.

9. Conclusions

Le projet qui vous est soumis permettra la poursuite d'activités à Evologia, contribuera à maintenir une activité économique et culturelle importante au Val-de-Ruz et mettra en valeur un patrimoine se trouvant sur son sol ce qui assurera une visibilité « positive » de la Commune.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 26 janvier 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
A. Blaser P. Godat

10. Projet d'arrêté



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 396'600.-
en vue de participer à l'assainissement de la Grange aux
Concerts sur le site d'Evologia à Cernier

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu le rapport du Conseil communal du 26 janvier 2015 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

*Crédit
d'engagement et
comptabilisation*

Article premier :

¹ Un crédit d'investissement de CHF 396'600 est accordé au Conseil communal en vue de participer à l'assainissement de la Grange aux Concerts sur le site d'Evologia à Cernier.

² La dépense sera portée au compte des investissements au no 20151901 et amortie au taux de 3 %.

*Autorisation
d'emprunter*

Art. 2 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Référendum

Art. 3 :

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Exécution

Art. 4 :

Il entre en vigueur après la sanction du Conseil d'Etat.

Val-de-Ruz, le 16 février 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire

A. Bourquard Froidevaux C. Ammann Tschopp

11. Annexes

1. Rapport du groupe de travail « Grange » à l'attention du Conseil d'Etat ;
2. Description du projet d'assainissement.

RAPPORT DU GROUPE GRANGE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Avenir d'Evologia

Pérennité de la Grange aux Concerts

Un projet de partenariat entre l'État, la Commune de Val-de-Ruz,
le Parc régional Chasseral, les milieux privés et les utilisateurs

Introduction :

Mandaté par le chef du DDTE, un groupe dit « Groupe Grange » a été constitué. Chargé de réfléchir à l'avenir de la Grange aux Concerts, il a réuni des représentants de l'État, de la Commune de Val-de-Ruz, du Parc régional Chasseral (Canton de Berne), des milieux privés et des utilisateurs. Il comprend les personnalités suivantes :

M. Pierre-Ivan Guyot, directeur du SAGR, président,
M. Armand Blaser, conseiller communal de Val-de-Ruz,
M. Fabien Vogelsperger, directeur du Parc régional Chasseral,
M. Pierre-Olivier Chave, industriel,
M. Jean-Louis Juvet, économiste,
M. Jean-Pierre Authier, président des Amis des Jardins Musicaux,
M. Jean Studer, président du Conseil de banque de la BNS,
M. Mario Annoni, ancien conseiller d'État et ancien Président de la Fondation Pro Helvetia,
M. Valentin Reymond, chef d'orchestre
Secrétariat : Mme Isabelle Collet

Ce groupe s'est adjoint une **commission technique** composée de :

Mme Martine Villard, architecte,
Mme Sylvie Kleiber, architecte scénographe,
M. Alexandre Forissier ingénieur scénique,
M. Jean-Philippe Roy, directeur technique de la Grange aux Concerts,
Mme Maryse Fuhrmann, codirectrice de l'Opéra Décentralisé Neuchâtel
L'équipe technique d'Evologia a été associée aux travaux.

NB : Mmes Villard et Kleiber ont repris dès janvier 2014 les travaux initiés par M. Alexandre Forissier, ingénieur scénique (travaillant actuellement au Grand Théâtre de Genève) et directeur de l'entreprise « Pont Volant », auteur des premières rénovations de la Grange en 2001/2002 et de l'étude de 2008/2009 (cf. supra).

Contenu du mandat :

- Établir un bilan de la Grange aux Concerts ;
- Étudier la possibilité d'une vision commune entre les différents partenaires ;
- Le cas échéant, conduire et commander les études nécessaires ;
- Remettre un rapport formulant des recommandations.

Travaux :

Le Groupe Grange s'est réuni en séances plénières à quatre reprises les 28 novembre 2013, 13 janvier, 15 mars et 24 avril 2014. Des séances préparatoires bi ou trilatérales ont eu lieu dès le printemps 2013. La commission technique a rendu plusieurs rapports intermédiaires concernant tel ou tel point des études demandées par le Groupe Grange.

Document de base :

Étude réalisée à la demande de l'État en 2008/2009 par le bureau d'ingénierie scénique Pont Volant (cf. annexe).

I. Bilan de la Grange aux Concerts

1. Contexte

Actuellement, la Grange aux Concerts accueille, durant l'été, différentes manifestations d'Evologia, d'Espace Val-de-Ruz théâtre, *Poésie en arrosoir*, *Les Jardins Musicaux*, diverses manifestations liées à l'École des Métiers de la Terre, des assemblées générales de sociétés ou encore diverses associations. Le lieu fonctionne principalement sur 90 jours (60 manifestations et 30 jours de répétitions) ce qui correspond – mais concentrée dans le temps – à l'activité d'un théâtre d'accueil moyen. Elle est aussi la « maison-mère » d'un développement culturel et touristique, intercantonal et transfrontalier.

Le caractère champêtre du lieu, séduisant, est un atout certain. Cependant, la Grange pâtit d'un certain nombre d'éléments qui rendent, à terme, son exploitation problématique, en particulier :

- Pas d'isolation thermique
- Pas d'isolation phonique
- Pas d'arrivée d'eau
- Pas de sanitaires
- Poussière ambiante qui affecte les équipements et instruments
- Pas de paratonnerre

2. Les Jardins Musicaux

Événement majeur dans la vie culturelle du Canton de Neuchâtel, le Festival *Les Jardins Musicaux* rassemble chaque année un très large public. Intimement lié dès son origine à *Fête la Terre* (les portes ouvertes d'Evologia) et idéalement placé entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, le festival tisse depuis seize ans des liens entre la campagne et la ville à travers une programmation essentiellement consacrée aux arts vivants des 20^e et 21^e siècles.

Les nombreuses collaborations engagées avec des institutions et des artistes du domaine musical, mais aussi en provenance de domaines aussi divers que les arts de la scène, les arts plastiques ou la valorisation du patrimoine, ont permis aux créateurs du festival de tisser un réseau de partenariats national et international.

Outre la volonté d'affirmer une identité artistique pertinente, *Les Jardins Musicaux* facilitent la rencontre entre personnalités dans le cadre de projets multi-facettes. Reconnu par les mélomanes pour sa programmation et son orchestre, le Festival l'est aussi pour sa visibilité qui profite au développement régional. Le site d'Evologia, la Commune de Val-de-Ruz, le Canton de Neuchâtel et la région franco-suisse de l'Arc jurassien disposent ainsi d'un partenaire activement au service de leur rayonnement. Pour la seconde fois, *Les Jardins Musicaux* font partie du programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Suisse.

Devenue un lieu emblématique de notre région, la Grange aux Concerts est aussi aujourd'hui le centre névralgique d'un projet transfrontalier et intercantonnel, en particulier avec le projet *Bal(l)ades* construit depuis 2009 avec le Parc régional Chasseral et le soutien du Conseil du Jura Bernois (CJB); dès 2014, la Saline royale d'Arc et Senans s'associe à ce projet avec le soutien du Conseil général du Doubs.

3. La Grange aux Concerts 2001-2013

L'activité des *Jardins Musicaux* a débuté en 1998 dans une grange située dans le bâtiment dit « 1891 ». Lorsque ce lieu n'a plus été praticable, les *Jardins Musicaux* se sont installés dans l'actuelle Grange aux Concerts. Des travaux d'aménagement ont été réalisés en 2001, sur deux années, principalement par les ateliers du site de Cernier et quelques entreprises extérieures (électricité, sécurité). Ils ont permis de modifier l'affectation du bâtiment qui abritait initialement des silos à grains.

L'équipement technique a été acquis par l'*Association des Amis des Jardins Musicaux*. Au cours des années suivantes, différentes améliorations ont été réalisées selon le même schéma : partage des prises en charge entre Evologia (améliorations immobilières) et *Les Jardins Musicaux* (acquisitions mobilières). Le matériel technique appartenant aux *Jardins Musicaux* est actuellement mis à disposition des autres utilisateurs de la Grange en été, et à disposition du TPR durant l'hiver.

II. Une vision commune

Au cours de l'année 2013, les différents partenaires ont dégagé les idées-forces et les objectifs à atteindre. Le *Groupe Grange* les a confirmés et précisés en séance plénière :

A Pérennité

Il convient d'assurer la pérennité de la Grange aux Concerts et des activités qu'elle abrite (elles apportent un enrichissement et un rayonnement important, tant au Canton, à la Commune de Val-de-Ruz qu'à l'Arc jurassien).

Au vu du niveau d'excellence des prestations atteint après seize ans de développement, il est aussi nécessaire d'ajuster la qualité de l'accueil du public, des sponsors et des artistes, tout en veillant à préserver le caractère champêtre du lieu.

Ceci concourt, à moyen terme, à une continuité des activités par-delà les « pères fondateurs ».

B Amélioration de la Grange aux Concerts

Le projet de rénovation de la Grange conçu par Pont-Volant 2008/2009 (cf. ci-dessus *Introduction*), reste pertinent à terme ; il convient cependant de procéder par étapes. Il est souhaitable de pouvoir utiliser le lieu durant l'entre-saison ainsi que, ponctuellement, durant l'hiver.

C Partenariat

Il convient de trouver un mode de fonctionnement efficace, associant toutes les parties en présence, et cohérent avec le contexte économique du Canton. Un partenariat général correspond à l'esprit (et à la réussite) avec lequel les choses se sont développées jusqu'à aujourd'hui.

D La nouvelle Commune

La nouvelle Commune de Val-de-Ruz a manifesté sa volonté de participer au développement d'Evologia et en particulier de contribuer à la pérennité de la Grange aux Concerts. Il y a là un développement significatif d'une collaboration fructueuse entre les deux parties.

E Modus operandi économique

Le « Groupe Grange » souhaite un modus operandi économique, compatible avec les finances publiques et privées, simple à suivre et à contrôler dans la phase opérationnelle.

III. Études

Le Groupe Grange a demandé que les études suivantes soient conduites :

- Proposer une première étape qui pallie de façon efficace les lacunes les plus urgentes. Cette première étape doit permettre une utilisation permanente durant les mois cléments de l'année et ponctuelle durant l'hiver.
- Proposer des améliorations qui permettent d'accueillir et de préserver du matériel technique et du mobilier (de production et d'accueil) à l'année, dans des conditions acceptables.
- Étudier la question acoustique.
- Chiffrer les transformations par catégories.
- Vérifier la faisabilité auprès des services compétents.
- Préciser et chiffrer la participation de la Commune.
- Prévoir une répartition financière qui puisse être confirmée par chacune des parties.
- Définir les contreparties.
- Prévoir un échéancier.

Le Groupe Grange demande que les transformations ne modifient pas l'identité du lieu.

Résultats des études :

1. Travaux

La commission technique a défini trois étapes. Pour la première, des devis ont été établis (cf. annexe). Les travaux peuvent être réalisés immédiatement (cf. ci-dessous *Recommandations*). Cette première étape ne touche pas à l'architecture ni aux structures du bâtiment ; elle maintient les activités équestres qui ont lieu actuellement au rez-de-chaussée. Elle entre dans le cadre des recommandations financières formulées par le Groupe Grange. Les deux étapes suivantes pourraient intervenir dans des délais de cinq à dix ans.

2. Position de la Commune de Val-de-Ruz

Le Conseil communal de Val-de-Ruz confirme son intention de s'investir dans l'avenir de la Grange aux Concerts et dans un soutien aux activités culturelles à Evologia. Dans ce cadre, il a décidé d'une contribution de l'ordre de 400'000 francs pour l'amélioration immobilière de la Grange, somme qu'il proposera à son Conseil général dès que l'État aura donné son aval au projet.

3. Position d'Evologia

Evologia confirme pouvoir s'engager dans le plan décrit ci-après et suivre les travaux en tant que maître d'ouvrage (cf. ci-dessous *Recommandations*). Le chef du SAGR a consulté l'ensemble des services de l'État pouvant être impliqués dans la première phase des travaux ; ils sont tous positifs. Le chef du SAGR a informé le chef du DDTE de l'ensemble de la démarche. Le chef du DDTE est disposé à la soutenir.

4. Participations privées et du Parc Chasseral

Les milieux privés, l'Association des Amis des Jardins Musicaux, le Parc Chasseral confirment qu'ils sont prêts à faire toutes les démarches utiles en sorte que le plan décrit ci-après se réalise (cf. ci-dessous *Recommandations*) ; toutes les démarches seront entreprises aussitôt que l'État aura donné son aval au projet.

5. La question acoustique

Alexandre Forissier s'est approché de l'acousticien allemand de grande renommée Eckhard Kahle installé aujourd'hui à Bruxelles. M. Kahle a été responsable de très grandes réalisations (KKL Lucerne, Fenice Venise, Salle du Métropole Lausanne, le Théâtre de la Monnaie Bruxelles, Victoria Hall Genève...). Il s'intéresse aussi à des projets modestes. Physicien de formation, il a aussi été musicien (alto solo dans l'Orchestre des jeunes d'Europe dirigé par Abbado et Bernstein) et fait un doctorat à l'IRCAM avec Boulez, entre autres. Il a fondé en 2001 son propre institut à Bruxelles, entouré d'une équipe mobilisée pour la recherche. Il intervient non seulement dans de nouveaux projets architecturaux mais aussi dans le cadre de transformations de lieux existants afin d'améliorer la qualité acoustique.

M. Kahle est entré matière pour donner ses conseils afin d'optimiser l'acoustique de la Grange. Il est prévu qu'il vienne en mai 2014 à Cernier.

6. Contreparties

En contrepartie des efforts consentis, le *Groupe Grange* propose que l'État poursuive dans la durée les activités à Evologia et son engagement dans la Grange aux Concerts, selon un mode identique à celui qui est actuellement en vigueur. Le principe qui devrait guider Evologia dans ses rapports avec les utilisateurs actuels du lieu serait « pas plus, mais pas moins », soit la prolongation des conventions non monétaires actuellement existantes. Le Groupe Grange voit par là une opportunité unique de développer Evologia par une addition de forces et un signe stimulant dans les rapports de la nouvelle Commune de Val-de-Ruz et du Canton.

7. Échéancier

(cf. ci-dessous Recommandations)

IV. Recommandations

Au terme de ses travaux, le « Groupe Grange » recommande

A. La réalisation de la première étape suivante :

1. Isolation thermique et phonique du toit
2. Doublage des parois
3. Isolation du sol
4. Pose d'un paratonnerre
5. Installation d'un système de ventilation simple
6. Installation d'un système de chauffage minimum « hors gel »
7. Acquisition de matériels complémentaires (scène, éclairages et son)
8. Acquisition de mobiliers de scène et d'instruments
9. Acquisition et installation d'un container toilettes et douches
10. Conception et acquisition de panneaux acoustiques
11. Aménagements d'accueil et d'entretien divers
12. Acquisition d'un piano de concert
13. Acquisition d'un véhicule utilitaire multifonctions et de matériels signalétiques

B. La prise en charge des coûts suivants :

a) Les points 1 à 6 :	La Commune de Val-de-Ruz et Evologia - Commune de Val-de-Ruz : env. 400'000.- - Evologia : env. 300'000.-	Devis	696'600.-
b) Les points 7 à 11 :	Les Amis des Jardins Musicaux	Devis	480'800.-
c) Le point 12 :	Les milieux privés	Devis	135'000.-
d) Le point 13 :	CJB (collaboration Parc Chasseral)	Devis	50'000.-
Investissement total :			1'362'400.-

C. Propriété – jouissance

L'État reste propriétaire de la Grange aux Concerts. Il bénéficie de la valorisation du bâtiment.

La Commune bénéficie de la gratuité des locaux et des équipements acquis.

Les associations propriétaires des mobiliers, matériels et installations les mettent gracieusement à disposition des partenaires. Les locations à des tiers contribuent à l'entretien courant des matériels et installations.

Des conventions sont établies entre les différents partenaires. Un règlement d'utilisation est mis en place. Evologia sera chargé de coordonner la gestion générale.

En substance, l'ensemble des partenaires bénéficieront directement de cette première étape, ainsi que les utilisateurs à ce jour d'Evologia (cf. document *Activités culturelles et touristiques d'Evologia.*)

D. Proposition d'échéancier

Décision finale de l'État :	mai-juin 2014
Convention État-Commune :	mai-juin 2014
Vote Conseil général Val-de-Ruz :	juin ou septembre 2014
Démarches des différents partenaires :	juin-novembre 2014
Convention générale entre les partenaires :	automne 2014
Règlement d'utilisation :	automne 2014 / hiver 2015
Travaux :	décembre 2014 - mai 2015*
Aménagements :	mai-juin 2015
Inauguration :	été 2015

(*) Les travaux dureront 6 mois ; il convient d'en tenir compte dans l'établissement du calendrier définitif.

Le présent rapport est adressé au Conseil d'État par l'intermédiaire du chef du SAGR, avec toutes les annexes utiles.

Cernier et Neuchâtel le 24 avril 2014

Pierre-Ivan Guyot
Chef du SAGR, Président

Armand Blaser
Conseiller communal de Val-de-Ruz

Fabien Vogelsperger
Directeur du Parc régional Chasseral

Pierre-Olivier Chave
Industriel

Jean-Louis Juvet
Économiste

Jean-Pierre Authier
Président des Amis des Jardins Musicaux

Jean Studer
Président du Conseil de banque de la BNS

Mario Annoni
Ancien Conseiller d'État et
ancien Président de la Fondation Pro Helvetia

Valentin Reymond
Chef d'orchestre

Pour la commission technique :

Maryse Fuhrmann
Directrice de l'Opéra Décentralisé Neuchâtel

Martine Villard
Architecte

GRANGE AUX CONCERTS . CERNIER . INTERVENTION . 1ère ETAPE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX . 23 AVRIL 2014

ETAT ET COMMUNE

1 ISOLATION DE TOITURE

Démontage et préparations

Installation de chantier, location d'une autogrupe.

Dépose et évacuation des tuiles, du lattage, des larmiers, virevents chanlattes et cornier, barres à neige et garnitures en ferblanterie.

Réparations et préparation.

Traitement préventif et curatif du lambrissage, face extérieure, contre les insectes et les champignons (attention, ce montant ne comprend pas un éventuel traitement contre les capricornes).

Isolation de toiture

Pose d'une isolation de toiture, composée d'une couche inférieure phonique en laine minérale, ép. 30 mm, rainé-crété sur les 4 côtés, et d'une couche supérieure en polyuréthane ép. 120 mm, avec sous-couverture intégrée, lé d'étanchéité polymère.

Barrière vapeur étanche, à joints soudés.

Pose sur isolation d'un lambourdage sapin.

Pose de larmiers, virevents, encaissements de chéneau chanlatte et cornier.

Application d'une peinture type ABREZOL en 2 couches sur nouvelles boiseries.

Couverture

Pose d'un lattage à tuiles sapin.

Pose de tuiles terre cuite, teinte naturelle, type "LAUFEN JURA TL 10", y compris tuiles de bord, faitières.

Dépose et repose des panneaux ETERNIT ONDAPRESS des toitures mitoyennes pour pose des chéneaux encaissés.

Ferblanterie

Remplacement de l'ensemble des ferblanteries par des ferblanteries neuves, en inox.

Façon de chéneau demi-rond, de chéneau encaissé, naissance et descentes d'eau.

Garniture de cheminée carrée.

Pose de barres à neige en acier.

2 ISOLATION DE FAÇADE EST

Démontage et préparations

Echafaudages.

Dépose des fenêtres existantes, entreposage.

Adaptation et repose sur face extérieure de façade après travaux.

Isolation de façade

Sur revêtement existant, pose sur face extérieure d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourdage de compensation en 2 couches croisées.

Pose sur isolation d'un coupe-vent.

Lambourdage en sapin de ventilation, pose verticale.

Revêtement extérieur en lames sapin rabotées, autoclavées, pose horizontale sur lambourdage.

Dépose et repose après travaux du porche d'entrée, y compris couverture et ferblanterie neuve.

3 ISOLATION DE FAÇADE NORD

Démontage et préparations

Dépose des portes et fenêtres existantes, entreposage.
Adaptation et repose sur face extérieure de façade après travaux.

Isolation de façade

Sur revêtement existant, pose sur face extérieure d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourrage de compensation en 2 couches croisées.

Pose sur isolation d'un coupe-vent.

Lambourrage en sapin de ventilation, pose verticale.

Revêtement extérieur en lames sapin rabotées, autoclavées, pose horizontale sur lambourrage.

4 ISOLATION DE FAÇADE SUD

Démontage et préparations

Dépose des portes et fenêtres existantes, entreposage.
Adaptation et repose sur face extérieure de façade après travaux.

Isolation de façade (par l'intérieur)

Sur revêtement existant bois, pose sur face intérieure, entre éléments de charpente, d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourrage de compensation en 2 couches croisées.

Pose sur isolation d'un coupe-vent.

Lambourrage en sapin, pose verticale.

Revêtement intérieur en panneau OSB rainé-crêté fixé sur lambourrage, y compris embrasures de portes et de fenêtres.

Y compris coupes biaisées contre éléments de charpente.

Isolation plancher sur couloir écurie

Sous revêtement existant bois, entre solives, pose d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourrage de compensation en 2 couches croisées.

Pose sur isolation d'un coupe-vent.

Lambourrage technique d'égalisation

Revêtement par panneau OSB rainé-crêté fixé sur lambourrage.

5 ISOLATION DE FAÇADE OUEST

Démontage et préparations

Dépose des portes et fenêtres existantes, entreposage.
Adaptation et repose sur face intérieure de façade après travaux.

Isolation de façade (par l'intérieur)

Sur revêtement existant bois, pose sur face intérieure, entre éléments de charpente, d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourrage de compensation.

Sur isolation, pose d'un pare-vapeur type TARGO VAP.

Lambourrage en sapin, pose verticale.

Revêtement intérieur en panneau OSB rainé-crêté fixé sur lambourrage, y compris embrasures de portes et de fenêtres.

Y compris coupes biaisées contre éléments de charpente.

6 ISOLATION DE PLANCHER

Démontage et préparations

Dépose de l'isolation existante laine minérale, polystyrène ou liège.
Echafaudage roulant intérieur.

Isolation sous plancher

Sous revêtement existant bois, entre solives, pose d'une isolation laine minérale, ép. 200 mm, type ISOVER ISOPHEN UNIROLL, y compris lambourdage de compensation.
Lambourdage technique d'égalisation.
Revêtement par panneaux en fibres-ciment, type FERMACELL, anti-feu, en 2 couches croisées d'ép. 15 mm.

7 INSTALLATION DE PARATONNERRE

Protection contre la foudre, soit:

Mise à terre
Descentes
Organe capteur
Liaison équipotentielle
Introduction électricité
Nacelle et sécurité
Fouilles

Remarque: cette installation n'étant pas possible sur un seul bâtiment, l'exécution est prévue sur l'ensemble des bâtiments formé par la grange, les écuries et le couvert nord.

8 INSTALLATION DE VENTILATION SIMPLE

Installation d'un réseau de ventilation de la salle, permettant une utilisation confortable de la salle suite à l'isolation de l'ensemble du bâtiment.

9 INSTALLATION DE CHAUFFAGE "HORS GEL"

Raccordement au chauffage à distance à bois jouxtant la grange, permettant de tempérer l'ensemble de la salle et des coulisses afin de préserver les instruments, ainsi que de garantir une utilisation optimale au cours de la belle saison.

10 ECHAFAUDAGES

Mise en place d'un échafaudage pour exécution des travaux ci-dessus, location et démontage à la fin des travaux.

11 HONORAIRES

Architectes-scénographes

Interventions ponctuelles en tant qu'architectes-scénographes conseil.
Estimation: 180 h à fr. 110.-/h

12 RESERVE

Divers et imprévus

Réserve pour divers et imprévus, travaux d'adaptation.
Environ 5% du montant des travaux, points 1 à 11

ASSOCIATION DES AMIS DES JARDINS MUSICAUX

1 EQUIPEMENT SCENE

Eclairage scène

20 plan convexes 1kW complets

4 plan convexes 2kW complets

6 découpes 13°/42°

6 découpes 28°/54°

20 Pars 64 1kW complets

6 horiziodes 1kW 1kW

consommables

charriots+ rangement

console + fly

8 blocs puissance 6x 3.6kW

câblage divers

Son scène retour et intercom

10 micros + pieds

1 micro HF

câbles divers

console+fly

6 diffusion 8 HP

2 subs

chariots+rangement

retour loges

intercomm

2 EQUIPEMENT PLATEAU / TAPIS / PROJECTION / MACHINERIE

Equipement plateau

studio noir velours 2 1/2 fonds+ pendrillons

machinerie

Projection vidéo

1 projecteur DLP 9000 LM

1 écran 230 x 300 cm

accessoires et suspension

Tapis de danse

Tapis de danse 5 x 12 m

adhésif et support de stockage

3 MATERIEL DE SCENE

Chaises (musiciens, contrebasse, percussion, piano, 68 pièces)

Pupitres (50 pièces)

Chariots (chaises et pupitres)

4 ACQUISITION D'UN 2ème PIANO D'OCCASION

5 INSTALLATION D'UN CONTAINER SANITAIRE

Raccordement au réseau EU

Fouille sous couvert sud et dans local de dépôt de la Grange au niveau inférieur, y compris découpe de la chape et de l'enrobé, creuse.

Mise en place en fond de fouille d'un tuyau PVC diam 150 mm, raccordement sur regard Eaux Usées existant à l'angle sud-est du bâtiment. Y compris façon de pente.

Remblayage de la fouille, compactage et réfection de l'enrobé et de la chape.

Raccordement au réseau eau froide sanitaire

Raccordement sur réseau existant à l'intérieur du bâtiment, dans les loges, distribution jusqu'au container sanitaire.

Préparations

Construction en maçonnerie simple d'un socle de réception pour pose du container au niveau des loges, au dessus du quai longeant la façade nord.

Adaptation éventuelle de la grande porte d'accès à l'ouest sous couvert.

A l'endroit de l'espace coulisse-loge, percement de la façade nord, pose de deux portes d'accès au container. Fermeture de l'espace entre façade et container à l'endroit des portes.

Container sanitaire

Achat et installation d'un container sanitaire, annexe aux loges, attenant aux coulisses-loges contre la façade nord de la grange.

Contenant:

Compartiment hommes:

- 1 douche
- 2 lavabos
- 1 WC
- 2 urinoirs

Compartiment femmes:

- 1 douche
- 2 lavabos
- 2 WC

Y compris bouilleur pour eau chaude sanitaire

Y compris transport, mise en place et raccordements à l'écoulement Eaux Usées et au réseau Eau Froide sanitaire.

6 ASSAINISSEMENT/AMELIORATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Assainissement et amélioration globale des installations électriques existantes.

Adaptation de la distribution après travaux d'isolation.

Raccordement du container sanitaire.

7 CONCEPTION ET ACQUISITION DE PANNEAUX ACCOUSTIQUES

Selon les conseils d'un accousticien de salle de concert, utilisation de matériau de revêtement permettant une optimisation de l'accoustique de la salle.

Installation mobile, par panneaux suspendus, permettant une gestion optimale de l'accoustique de la salle.

8 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Aménagements sous couvert

communication - écran stand

bar

meublier

éclairage

Aménagements extérieurs

éclairage

communication (panneaux exposition...)

9 RESERVE

Réserve pour divers et imprévus, travaux d'adaptation.

Environ 7 % du montant des travaux, points 1 à 8

PRIVE

1 ACQUISITION D'UN PIANO DE CONCERT

CONSEIL DU JURA BERNOIS (PARC REGIONAL CHASSERAL)

1 ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE MULTI-FONCTIONS ET DE MATERIELS SIGNALIQUES